

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MME ANNE-LISE CHAPATTE, DÉPUTÉE (PDC), INTITULÉE "UNE APPLICATION QUI SAUVE DES VIES" (N°3022)**

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en titre et y répond comme suit en rappelant tout d'abord que la motion n° 1171 a été refusée par le Parlement en date du 8 mars 2017 car déjà réalisée.

L'arrêt cardiaque est une cause importante de décès en Suisse et cela concerne différents groupes d'âge, y compris les jeunes. On définit l'arrêt cardiaque (AC) par une interruption brutale de la circulation et de la respiration. Environ 70-80% des cas d'AC sont provoqués par une arythmie cardiaque appelée fibrillation ventriculaire. Ce brusque trouble du rythme est l'équivalent d'un orage électrique ou d'une anarchie totale du cœur. Le cœur n'a de ce fait plus aucune capacité à pomper. Environ 8'000 personnes sont victimes chaque année d'un arrêt cardio-vasculaire en Suisse et seules environ 5% y survivent. De manière générale, plus vite un traitement d'urgence est instauré (massage cardiaque et si possible défibrillation), plus grandes sont les chances de survie des patients et moins les complications et éventuelles séquelles sont fréquentes ou graves. Or, seul un très petit nombre de patients est atteint à temps par un service de sauvetage d'urgence (ambulance, police, pompiers), dans la phase critique de 3 à 5 minutes après la survenue de l'arrêt cardio-circulatoire. Parmi les bonnes expériences dans la pratique, deux moyens pour accélérer l'accès à un massage cardiaque ou à une défibrillation sont les premiers répondants et les médecins de proximité d'une part et l'utilisation d'un défibrillateur d'autre part. La question a trait à une partie du premier point, à savoir la mobilisation des premiers répondants. Le Gouvernement relève que ces éléments font partie intégrante du Concept cantonal de médecine d'urgence et de sauvetage (CCMUS) actuellement en consultation et qui sera soumis au Parlement à l'automne 2018.

Pour rappel, les premiers répondants sont généralement des personnes « laïques », à savoir qui ne sont pas des professionnels de la santé. Ces personnes interviennent sur les principes du « prompt secours de proximité » et du bénévolat. Le but est d'apporter les gestes de base en réanimation (BLS - Basic Life Support) sur les situations d'arrêts cardiaques, essentiellement massage cardiaque et défibrillation, en attendant l'arrivée de l'ambulance, du SMUR ou de la REGA.

Ces personnes sont alertées par la centrale sanitaire 144 (uniquement sur les suspicions d'AC) en parallèle de l'ambulance. Leur engagement ne remplace en aucun cas l'engagement d'une ambulance. Elles sont alertées par le biais de l'application Momentum qui leur permet d'agir à proximité du patient.

Cela étant précisé, le Gouvernement répond ainsi aux questions posées :

**Quelles actions le Gouvernement pourrait-il déclencher afin qu'une application de ce type soit rapidement mise en place dans le canton du Jura ?**

Dans le cadre du CCMUS, les discussions sont bien avancées entre ReaJura Coeur et Fribourg Coeur pour implanter l'application Momentum au sein de la CASU FRJU pour le canton du Jura.

**Le Gouvernement ne trouve-t-il pas pertinent l'utilisation d'une application de ce type sur le territoire du canton du Jura ?**

Le Gouvernement est convaincu que l'utilisation de cette application est pertinente pour notre canton aussi et qu'elle permettra d'augmenter de manière importante le taux de survie en cas d'arrêt cardio-vasculaire. Au Tessin, l'application ainsi que la formation aux premiers gestes est bien implantée depuis de nombreuses années (environ 12'000 élèves d'école secondaire ont été formés à ce jour) permettant d'augmenter le taux de survie. Il faut donc du temps pour que cela produise des effets et l'application seule ne suffit pas.

Une autre question fondamentale est le suivi et la reconnaissance des formations de ces premiers répondants car ils doivent renouveler leurs compétences tous les 2 ans minimum.

**Le cas échéant, le Gouvernement va-t-il mettre en place des actions concrètes afin qu'une telle application soit utilisée dans notre Canton ? Et dans quels délais ?**

Une convention est en cours de finalisation entre la CASU FRJU et les deux fondations cantonales qui sont en charge de ce domaine, à savoir ReaJura Cœur et Fribourg Cœur. Cette convention sera ratifiée par les deux services cantonaux de la santé publique. Les coûts liés à cette application sont intégrés dans le montant que le Jura verse à la CASU FRJU. Un mandat supplémentaire sera sans doute nécessaire à ReaJura Coeur pour tenir à jour la liste des PR formés d'une part et une liste des défibrillateurs disponibles sur territoire de la RCJU d'autre part. La formation peut par contre être dispensée par toute personne reconnue pour cela.

Delémont, le 14 août 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la Chancelière

  
Gladys Winkler Docourt